

*L'Adresse—M. A. Lambert*

● (2112)

Monsieur le président, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer à la Chambre mon avis sur cette sérieuse question, lors d'un débat qui a eu lieu, en cette enceinte, sur une motion du premier ministre (M. Trudeau), le 6 juillet 1977. Et à ce moment-là, je souhaitais que les parlementaires défèrent le rapport de la commission du Sénat qui a été chargée, en 1970, de faire une étude approfondie de tout ce dossier, et dont le rapport a été présenté le 16 mars 1972. Et je pense que si on s'était inspiré de ce rapport depuis 1972, on aurait pas mal de chemin de fait, on aurait plusieurs réalisations à notre actif et on serait sur le point de se mettre d'accord pour la rédaction d'une nouvelle Constitution, Constitution véritablement canadienne faite par des Canadiens pour des Canadiens.

Je souhaite qu'un jour cette réalisation soit quelque chose de tangible et qu'à la suite de l'adoption par les provinces et par le Parlement canadien de cette nouvelle Constitution, elle soit soumise à l'attention de tous les Canadiens par voie de référendum, pour qu'ils en soient bien au courant et qu'ils donnent leur approbation. Ce sera la première fois dans l'histoire de notre pays, qui aura une cinquième Constitution, qu'elle sera soumise à l'attention de la population, et je pense qu'après son adoption une copie de cette Constitution devrait être donnée à chaque Canadien en l'invitant à la considérer comme état un *credo* des Canadiens et à vivre cette Constitution, et je pense que c'est à cette condition unique qu'on pourra avoir véritablement l'harmonie dans notre pays.

Je disais que dans cette Constitution, mon parti est d'accord lors d'un conseil national. Chaque question a été considérée, et on devrait établir clairement que nous sommes dans un pays chrétien. On devrait d'abord établir notre foi en Dieu. On devrait établir les droits et les devoirs de l'individu en tant que personne humaine, les droits et les responsabilités de la famille, base de notre société, les droits et les responsabilités des gouvernements provinciaux, les droits et les responsabilités du gouvernement fédéral. Et si l'on établissait toutes ces responsabilités et ces droits d'une façon claire, je pense que les discussions inutiles sur la Constitution cesseraient et que l'on pourrait, comme Canadiens de n'importe quelle origine ethnique, travailler davantage, déployer nos efforts pour construire et développer davantage notre pays.

Actuellement, nous sommes dans une situation de division. On tire la corde chacun de son côté et on n'avance pas rapidement. Les problèmes économiques s'accumulent, les mécontentements se multiplient et cela provoque une situation de crise qui m'inquiète sérieusement. Puis, en tant que Canadien, monsieur le président, je voudrais bien que l'on réussisse, nous les députés du Parlement et des autres Parlements, des législatures provinciales, ainsi que ceux qui s'intéressent de près à la solution de ce problème, les dirigeants des corps intermédiaires, que chacun apporte sa contribution pour que l'on puisse réellement élaborer une Constitution canadienne dont chaque Canadien sera fier.

Monsieur le président, nous sommes d'avis que si nous voulons vivre en harmonie au Canada, il faut absolument prendre les moyens que je viens d'énumérer. Ce sont les idées bien profondes que j'ai dans le cœur, et après avoir voyagé à travers mon pays, et avoir eu des consultations avec les citoyens des autres provinces, lorsqu'on se consulte, lorsqu'on

se parle en gentlemen puis en Canadiens, on en vient à cette conclusion.

Je suis d'avis, monsieur le président, que tant et aussi longtemps que les provinces seront dans l'obligation de quémander des revenus du Trésor fédéral, elles auront à se plaindre de l'invasion du gouvernement fédéral dans des domaines réservés aux provinces, ce qui est la principale cause de division que nous connaissons dans notre pays. Si ce n'était d'abuser de la bonne volonté de la Chambre, j'aurais deux faits bien concrets à rappeler à mes honorables collègues, lesquels j'ai vécus l'un en 1935 et l'autre en 1940, mais j'y reviendrai à une autre occasion.

Pour atteindre l'objectif de l'harmonie canadienne, monsieur le président, il faudra changer, et là j'insiste, le mode de financement du secteur public qui est un fardeau de plus en plus lourd, voir le budget de l'année 1978-1979 alors que les Canadiens auront à payer 6.5 milliards de dollars en intérêts sur la dette publique, soit 1 milliard 650 millions de plus que l'année précédente. De plus, la dette nationale, monsieur le président, augmente de 31 millions de dollars par jour, 11.5 milliards pour l'exercice financier en cours. Ce sont des chiffres que les Canadiens doivent connaître et sur lesquels on doit réfléchir. Et le gouvernement prévoit des coupures dans divers secteurs, mais il néglige de prendre les moyens pour réduire le fardeau des intérêts. Un des moyens, monsieur le président, que le gouvernement pourrait prendre pour soulager le fardeau des dettes, des intérêts, serait d'amender la loi de la Banque du Canada de manière qu'elle soit autorisée à créer toute la masse monétaire dont le pays a besoin. Actuellement, elle n'en crée que 8 p. 100, alors que 92 p. 100 est créé par les banques à charte. C'est le contraire qui devrait exister.

Monsieur le président, si la Banque du Canada a le pouvoir de créer des pièces de monnaie dans une proportion de 8 p. 100 de la masse monétaire et si on s'en sert avec toute confiance, pourquoi ne serait-elle pas autorisée, en vertu de l'autorité du Parlement, à créer 92 p. 100 de cette masse monétaire? Il n'est pas normal qu'un service public aussi essentiel qu'un système monétaire soit laissé à des institutions qui visent d'abord à faire des profits avant de considérer les services et la fonction première d'un système monétaire. Les gouvernements sont esclaves de ces institutions financières, et j'ai ici, monsieur le président, deux copies d'une revue qui porte le nom de *Nouvel Informateur*, que j'ai touchée par hasard en revenant de l'Afrique sur l'avion, qui est très récente, du mois de septembre, et dans laquelle on explique la grave enquête qui a été menée par Philippe Simoneau, un Français, sur les pouvoirs des banquiers, et comment ils exercent leurs pouvoirs. J'invite mes collègues de la Chambre à en prendre connaissance afin d'être en mesure, lorsque viendra l'étude du projet de loi qui portait le numéro 57 lors de la dernière session et qui a trait à la révision de la loi sur les banques, de pouvoir contribuer d'une façon compétente à l'étude de ce projet de loi et aux amendements qui devront être apportés.

Monsieur le président, en terminant je voudrais dire ceci: Lorsque nous avançons ces propositions, il se trouve des têtes heureuses pour dire que nous voulons instaurer une monnaie de singe au Canada. A ceux-là je demande si le système de monnaie tragique que nous utilisons est acceptable en regard des résultats que nous connaissons. Monsieur le président, je ne suis pas scandalisé de cela. Il y a 38 ans, les mêmes propos